



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/105
13 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Situation des droits de l'homme en Somalie

Note du secrétariat

1. Le 26 janvier 2000, l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Mme Mona Rishmawi, a présenté un rapport (E/CN.4/2000/110 et Corr.1) en application de la résolution 1999/75 de la Commission des droits de l'homme. Fondé sur une visite effectuée dans la région du 14 au 24 novembre 1999, ce rapport faisait le point de la situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Cette situation était examinée sous l'angle du droit humanitaire international appliqué aux conflits armés non internationaux, l'auteur faisant appel en particulier aux principes régissant la qualification des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
2. L'Experte indépendante a présenté sa démission le 10 septembre 2000 et la procédure est en cours pour lui trouver un successeur. Le secrétariat soumet la présente note à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-septième session, dans le but de l'informer de la situation actuelle en Somalie*.

* L'annexe est reproduite telle quelle, en anglais et en français seulement.

Annexe

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN SOMALIE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. LA SITUATION POLITIQUE	1 - 10	3
II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME	11 - 29	5
A. Nord-ouest de la Somalie.....	12 - 15	5
B. Nord-est de la Somalie.....	16 - 20	6
C. Sud de la Somalie.....	21 - 23	7
D. Centre de la Somalie	24 - 25	8
E. Mogadishu.....	26 - 27	9
III. LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS.....	28 - 29	11

I. LA SITUATION POLITIQUE

1. Dans son dernier rapport à la Commission (E/CN.4/2000/110 et Corr.1), l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en Somalie s'est félicitée de l'initiative de paix conduite par le Président djiboutien Ismail Omer Guelleh et visant à mettre fin au conflit en Somalie. Depuis, l'initiative du Président Guelleh a débouché sur l'organisation d'une conférence de paix à Djibouti et sur un accord relatif à un gouvernement intérimaire. Le processus de paix a traversé différentes phases, au cours desquelles M. Guelleh s'est employé à engager les différentes factions et autorités somaliennes sur la voie du dialogue, tout en mobilisant l'appui des communautés internationale et régionale.
2. Pour recueillir les vues des Somaliens sur la meilleure façon d'organiser une conférence de paix, le Président Guelleh a convoqué, en mars 2000, un colloque consultatif technique auquel ont participé, à titre individuel, une soixantaine de notables somaliens venant de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, Mohamed Sahnoun, y a également pris part.
3. Dans son rapport du 19 décembre 2000 sur la situation en Somalie (S/2000/1211), présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que ce colloque avait recommandé notamment que l'initiative de paix du Président Guelleh soit sans exclusive, permette la participation des chefs de faction souhaitant le rétablissement de la paix dans leur pays et donne une place à la société civile existant dans le pays et dans la diaspora. Sur la nature future du régime, le colloque a recommandé qu'il soit décentralisé et que l'on consolide la paix dans les régions où elle a été rétablie, que l'on crée une Commission des droits de l'homme chargée de surveiller les violations des règles du processus de paix, que les Somaliens occupant les terres et les propriétés d'autrui les quittent, que l'on réaffirme que la capitale de la Somalie est bien Mogadishu et que l'on réhabilite les membres des milices, certains devant trouver une place dans l'armée nationale. Les délégués ont également recommandé qu'on applique plus rigoureusement l'embargo sur les armes prononcé par le Conseil de sécurité, souligné la nécessité d'un appui international à tout accord futur que les Somaliens pourraient conclure et demandé à Djibouti de dépêcher des délégations en Somalie pour préparer la Conférence nationale pour la paix.
4. En application des recommandations du colloque, le Gouvernement djiboutien a tenu de nouvelles consultations avec des chefs de clan, des groupes de la société civile, les milieux d'affaires, les chefs religieux et les administrateurs locaux somaliens. Une délégation des milieux d'affaires s'est rendue à Djibouti en mars et a apporté son soutien à l'initiative du Président Guelleh.
5. La Conférence nationale pour la paix en Somalie a été officiellement ouverte le 2 mai 2000 dans la ville d'Arta, ce qui fait qu'elle est, depuis, connue sous le nom de Conférence d'Arta. Au cours de sa première phase, la Conférence a réuni des chefs traditionnels et claniques venant de tout le pays. En outre, des représentants des milieux d'affaires, des factions politiques et de la société civile ont pris part aux travaux ayant débouché sur l'adoption d'un ordre du jour pour la deuxième phase et d'un système de représentation des différents clans de la Somalie. Les quatre principaux clans (Hawiye, Dir, Darod et Digil/Mirifle) ont chacun obtenu 180 délégués. Chaque clan a alloué 20 sièges aux femmes. L'alliance des minorités a obtenu 90 sièges, dont 10 pour les femmes. Les notables claniques ayant participé à la première phase ont été autorisés à le faire

en tant que membres de la délégation de leur clan, mais sans droit de vote. Plus de 1 000 personnes ont participé aux phases ultérieures de la Conférence. Les délégués sont convenus de faire de l'affiliation clanique le seul critère de participation à la Conférence.

6. La deuxième phase de la Conférence nationale a débuté le 17 juin 2000. Six commissions techniques ont été créées, à savoir la Commission de la charte, la Commission des affaires économiques et sociales, la Commission de l'éducation, la Commission de la sécurité, la Commission du statut particulier de Mogadishu et la Commission de l'agriculture et de la pêche. Après avoir délibéré en commissions et en séances plénières pendant un mois, les participants ont adopté une Charte nationale de transition, une sorte de constitution, pour une période de transition de trois ans devant déboucher sur des élections générales.

7. La Charte prévoit une certaine autonomie régionale pour les 18 régions qui existaient auparavant en Somalie. Elle définit les différentes structures exécutives, législatives et judiciaires, et, sur les 245 sièges que compte le Parlement, elle réserve 25 sièges aux femmes et 24 aux minorités. À son article 3, la Charte réaffirme le respect par la Somalie des traités internationaux auxquels elle est partie et stipule la primauté de la loi. À l'article 4, elle "reconnaît" la Déclaration universelle des droits de l'homme et souligne l'intention de la Somalie d'appliquer les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, deux instruments auxquels la Somalie est partie. Aux articles 5 à 10, elle énumère les différents droits et libertés du citoyen, notamment le droit à la vie, la liberté de circulation, la liberté d'association, le droit à la participation à la vie politique, la liberté de la presse, le droit de n'être arrêté ou fouillé que dans les cas prévus par la loi, le droit à une représentation juridique (y compris le choix de son propre avocat) et le droit à la propriété privée ainsi que l'inviolabilité de celle-ci. Elle contient également des dispositions relatives à la non-discrimination et à l'égalité devant la loi. Tous ces droits sont également accordés aux étrangers résidant en Somalie. D'autres principes fondamentaux, tels que la séparation des pouvoirs, l'indépendance et l'autonomie de la justice et le droit à l'enseignement de base, figurent en très bonne place dans la Charte. Toutefois, celle-ci n'interdit pas la peine de mort et assujettit la clause de non-discrimination à sa compatibilité avec le droit islamique et des "valeurs morales acceptables" (art. 6). Enfin, la Charte préconise la création d'une commission des droits de l'homme qui soit autonome.

8. En août 2000, les 245 membres de l'Assemblée nationale de transition ont été élus sur la base des candidatures proposées par les clans et d'un système de quotas. L'Assemblée s'est réunie pour la première fois le 13 août 2000 et a par la suite élu son Président, M. Abdalla Deerow Issaq. Le 26 août, elle a élu M. Abdikassim Salad Hassan Président de la République, à partir d'une liste de 16 candidats présélectionnés. M. Hassan a été investi le 27 août au cours d'une cérémonie à laquelle ont participé les Présidents djiboutien, érythréen, soudanais et yéménite ainsi que le Premier Ministre éthiopien. Outre la communauté diplomatique en poste à Djibouti, plusieurs hauts représentants des Gouvernements français, italien, kényen, libyen et saoudien ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Bureau des Nations Unies en Somalie ont assisté à la cérémonie. Le représentant du Secrétaire général en Somalie, M. David Stephen, y a prononcé un discours au nom du Secrétaire général.

9. Entre septembre et novembre 2000, le nouveau Président élu s'est rendu dans plusieurs pays et a participé à diverses manifestations régionales et internationales, notamment une réunion ministérielle de la Ligue des États arabes, le Sommet du millénaire et l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet de la Ligue des États arabes, la Conférence au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique et le Sommet de l'IGAD. En octobre, il a nommé M. Ali Khali Galaydh au poste de Premier Ministre. Le nouveau Premier Ministre a constitué un gouvernement de 22 ministres, tous des hommes issus de tous les principaux clans. Il a ensuite nommé 45 ministres délégués, 5 ministres d'État et le gouverneur de la région de Banadir. Quatre de ces nominations concernaient des femmes. Le Gouvernement national de transition et l'Assemblée nationale de transition se sont installés à Mogadishu en octobre.

10. En dépit du succès indéniable de la Conférence nationale, des insuffisances demeurent, car d'importantes forces politiques à l'intérieur de la Somalie ne reconnaissent pas le Gouvernement national de transition, auquel elles restent opposées. Ces forces sont le Gouvernement du "Somaliland", l'administration du "Puntland", le chef de l'armée de résistance "Rahanwein" (ARR), Shatigudud (fortement soutenu par quelques éléments de la clientèle politique de l'ARR, les Digil/Mirifle), et les différents chefs de faction basés à Mogadishu (notamment Hussein Aideed, Musa Sudi Yalahow et Osman Ali Atto).

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

11. L'initiative de paix de Djibouti a donné le signal d'une intense activité politique à l'intérieur de la Somalie, débouchant sur l'apparition de deux camps bien distincts polarisant ceux qui sont pour l'initiative et ceux qui sont contre, y compris les autorités de fait du "Somaliland" et du "Puntland". La plupart des violations des droits de l'homme ayant marqué l'année écoulée ont directement ou indirectement pour origine cette polarisation. On trouvera dans le chapitre qui suit un rappel des principaux faits intervenus dans le domaine des droits de l'homme dans les différentes régions somaliennes au cours de l'année écoulée.

A. Nord-ouest de la Somalie

12. Certains participants à la Conférence d'Arta ont été victimes de violations des droits de l'homme. On peut ainsi citer l'arrestation et la tentative d'expulsion forcée de 25 personnes qui se rendaient à Djibouti dans le cadre du processus de paix, une action qui a été sévèrement critiquée par l'ancienne Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Mme Mona Rishmawi. Dans un communiqué de presse publié le 10 juillet 2000, celle-ci a appelé l'attention sur les menaces de sanctions proférées par les administrations du "Somaliland" et du "Puntland" à l'encontre des personnes qui souhaitaient prendre part à la Conférence de paix. Elle a également évoqué l'assassinat d'un "colonel du Somaliland" qui aurait été tué par balle pour avoir osé s'opposer à l'expulsion forcée des dirigeants Majerten, événement qui avait fait beaucoup de bruit.

13. Le 11 septembre 2000, l'administration du "Somaliland" a arrêté, à Berbera, le *garad* Abshir Salih, un chef du clan des Dulbahante de la région de Sool, à son retour au "Somaliland" après avoir participé à la Conférence d'Arta. Bien que la loi parlementaire faisant de la participation à la Conférence d'Arta un crime de haute trahison et le décret portant création du "Comité national de sécurité" soient tous les deux en vigueur, les autorités du "Somaliland" ont choisi d'inculper le *garad* en s'appuyant sur les dispositions du Code pénal du "Somaliland"

et l'ont traduit devant le tribunal régional ordinaire de Berbera. En outre, l'administration a désigné un avocat défenseur pour l'accusé, qui a été autorisé à choisir un deuxième avocat. Les deux avocats étaient payés par les autorités du "Somaliland". M. Egal, Président du "Somaliland", a également chargé son "Ministre de la justice" d'inviter le spécialiste des droits de l'homme du Haut-Commissariat basé en Somalie et les médias internationaux à assister au procès, qui a duré trois jours. Le spécialiste des droits de l'homme du Haut-Commissariat a accepté l'invitation et a observé la procédure. Après une audience qui n'a duré que trois heures, l'accusé a été reconnu coupable de haute trahison et condamné à sept ans de prison. Le 3 octobre, une délégation de responsables du "Somaliland" en visite à Boohodle a été la cible de manifestants qui protestaient contre l'arrestation et l'inculpation du *garad* Abshir Salih. Après avoir séjourné 35 jours en prison, le *garad* a été gracié par M. Egal.

14. Lors d'un incident du même ordre, le 11 novembre, les Edigale ont bloqué les rues menant à l'aéroport de Hargeisa et ont manifesté contre l'arrestation de leur sultan, Mohamed Abdul Khadar, et de quatre de ses compagnons à l'aéroport de Hargeisa, le 10 novembre. Ces personnes avaient été arrêtées à leur retour de Doubaï, après avoir pris part à la Conférence d'Arta. Il semble que les manifestations aient été organisées de manière à coïncider avec le retour de M. Egal d'Éthiopie. La police a réagi et trois personnes ont été tuées durant les échauffourées, à savoir un policier et deux civils. Certains rapports font état de l'arrestation de 40 à 70 manifestants. Il convient de noter qu'une guerre civile a opposé les autorités du "Somaliland" aux Edigale entre 1994 et 1996. Avant cet incident, M. Adan Dahir Obsiye, un militant de la société civile de Borama, a été arrêté pour participation présumée à la Conférence d'Arta. Il a fini par être relâché, sans jamais avoir été inculqué ni traduit devant un tribunal.

15. Les attaques contre les agents humanitaires et les fonctionnaires des Nations Unies continuent d'être une source de préoccupation. C'est ainsi que, le 6 juin 2000, un fonctionnaire du GTZ, Dieter Krasemann, a été tué à Burao. Son agresseur l'a poignardé au cou alors qu'il était à bord d'une voiture de location devant un hôtel. Il semble que l'agresseur ne jouisse pas de toutes ses facultés mentales et que ni le GTZ ni M. Krasemann n'aient été expressément visés. Les autorités du "Somaliland" ont arrêté le suspect et requis une évaluation psychiatrique externe. L'affaire est toujours en instance devant les tribunaux du "Somaliland". À Hargeisa, une lettre de menace de mort a été délivrée au chef du bureau du HCR, le 10 juillet. Les autorités du "Somaliland" ont demandé à l'ONU de rappeler le fonctionnaire en question pour une certaine période. Le 13 novembre, à Borama, un agresseur a tiré sur le chef de l'ONG internationale COOPI et sur un groupe de visiteurs. Personne n'a été touché et le tireur a été arrêté. Une Somalienne a menacé une fonctionnaire internationale de COOPI avec un couteau, au cours d'une visite d'un projet hydraulique à Dolow. Les résidents l'ont par la suite attaquée avec des pierres mais elle s'en est heureusement sortie saine et sauve.

B. Nord-est de la Somalie

16. Le 23 mars 2000, environ 2 000 personnes ont manifesté dans la ville portuaire de Bossasso en faveur de l'initiative de paix de Djibouti. La police a tiré à balles réelles sur les manifestants, tuant une personne et blessant neuf autres. Les autorités du "Puntland" ont affirmé que les personnes atteintes par les tirs de la police étaient des vandales qui essayaient de s'en prendre à des biens privés. Or, des témoins oculaires ont rapporté que la manifestation avait été pacifique et qu'il n'y avait eu aucune tentative de détruire ou de piller des biens privés.

La manifestation a eu lieu à un moment où le Gouvernement commençait à se montrer hostile à l'initiative de paix.

17. Le 13 juillet 2000, des combats ont éclaté entre les sous-clans des Habr Gedir et des Majerten au marché aux bestiaux de la ville de Galcaiyo. Les combats ayant pris de l'ampleur, le maire de la ville a essayé d'intervenir mais lui-même et son entourage ont essuyé des tirs et l'intervention a échoué. Les combats ont fait entre trois et six morts et un nombre inconnu de blessés du côté des Majerten et huit ou neuf morts et un nombre inconnu de blessés du côté des Habr Gedir. Des combats ont également éclaté entre les Dulbahante et le Majerten Omar Mahamud à une quarantaine de kilomètres au nord de Galcaiyo, dans la localité de Baccad Weyne. Des différends politiques seraient à l'origine de ces combats, qui ont fait un nombre non précisé de victimes.

18. Le 2 février 2001, la police du "Puntland" a ouvert le feu sur des manifestants dans la ville de Bossasso, tuant une femme et blessant un nombre non déterminé de personnes. Les manifestants, qui agitaient le drapeau national somalien, protestaient, semble-t-il, contre l'inflation. Les autorités du "Puntland" ont par la suite arrêté 15 personnes, qui, selon des organisations locales des droits de l'homme, auraient été soumises à de graves tortures. Elles ont été relâchées le 17 février sans inculpation ni jugement.

19. Le 10 février 2001, un bateau qui transportait, semble-t-il, 131 clandestins somaliens vers le Yémen a fait naufrage au large de la côte yéménite. Quatorze personnes ont péri noyées et 33 ont été portées disparues. Des accidents semblables sont survenus par le passé sans qu'il y ait une quelconque réaction des autorités locales.

20. Les rapports de l'ONU sur la sécurité font état d'une recrudescence des attaques contre les organismes d'aide et leurs travailleurs. C'est ainsi que dans la nuit du 15 juillet 2000, les bureaux de l'organisation Africa70 à Bossasso ont été pillés. Selon des informations non confirmées, les bureaux du PNUD à Iskushuban ont également été mis à sac durant la même semaine. En décembre 2000, un véhicule de l'ONG internationale CARE transportant une consultante internationale a été stoppé à un barrage routier à Galgalla, près de Gardoe. Des coups de feu ont été tirés et il y a eu une tentative d'enlèvement, qui a échoué. Le véhicule a fini par échapper sans encombre à l'embuscade mais un nombre non déterminé de Somaliens ont été tués.

C. Sud de la Somalie

21. Le 17 octobre 2000, à Baidoa, des miliciens de l'ARR ont dispersé des manifestations favorables au Gouvernement national de transition, qui avaient été organisées à l'initiative des chefs traditionnels Rahanwein. Des coups de feu ont été tirés en l'air mais aucune victime n'a été signalée. Or, le 4 novembre, l'ARR a arrêté 17 chefs traditionnels Rahanwein favorables au Gouvernement national de transition. Cet incident a donné lieu à des échanges de tirs entre les miliciens de l'ARR et des miliciens contrôlés par les notables Rahanwein. Il y aurait eu deux morts. Plusieurs autres notables Rahanwein auraient fui pour se réfugier dans la forêt. Ceux qui ont été arrêtés ont été relâchés une semaine après.

22. Le 6 janvier 2001, le Président de l'Assemblée nationale de transition, Abdalla Derow, et le Ministre de l'éducation du Gouvernement national de transition se sont rendus à Tieglow, district natal du Président de l'Assemblée, dans la région de Bakool. Des miliciens de l'ARR ont attaqué

les deux personnalités et leur suite, faisant neuf morts. Quant au Président de l'Assemblée et au Ministre de l'éducation, ils ont dû fuir à pied pour échapper à la mort et tous les deux ont finalement réussi à regagner Mogadishu sains et saufs. Toujours au début du mois de janvier, des combats ont éclaté près de Baidoa entre des miliciens de l'ARR favorables au Gouvernement national de transition et d'autres miliciens opposés au Gouvernement. Six personnes auraient été tuées et un nombre non déterminé d'autres personnes blessées. Les autorités de l'ARR ont coupé le téléphone à Baidoa (y compris les lignes de l'ONU et des ONG) pendant deux jours, apparemment pour éviter des fuites.

23. Les attaques contre les organismes d'aide et leurs travailleurs sont exceptionnellement nombreuses dans cette région. Le 6 mai 2000, un avion du Service aérien commun des Nations Unies et son équipage ont été menacés par des miliciens, qui exigeaient le paiement de droits d'atterrissage. Après des discussions entre les deux parties, l'avion a pu décoller sans que les droits d'atterrissage aient été acquittés. Le 7 mai, un groupe fort de 12 Somaliens a pénétré de force dans l'enceinte du bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) à Baidoa. Des miliciens de l'ARR sont intervenus et, avec l'aide des gardiens du PAM, ont réussi à faire sortir le groupe. Il n'y a eu ni victime ni pillage au cours de cet incident. Le 23 août 2000, des coups de feu ont été tirés près d'un avion du Service aérien commun des Nations Unies qui roulait sur la piste après avoir atterri à Gabahare, ce qui a obligé l'avion à interrompre sa mission et à redécoller immédiatement. À la suite de cet incident, Gabahare a été interdit aux vols du Service aérien commun et aux moyens de transport terrestre de l'ONU. Le 7 septembre 2000, un groupe de miliciens armés ont pénétré de force dans l'enceinte des locaux du PAM à Baidoa, à la recherche d'un emploi. À la demande des responsables de la sécurité de l'ONU, l'ARR et ses miliciens ont réussi à faire sortir le groupe sans violence. Les membres du groupe auraient été arrêtés. Enfin, le 13 décembre 2000, un groupe de miliciens armés de l'ARR, qui auraient été envoyés par le Président de l'ARR Shatigudud, ont retenu l'avion du Service aérien commun à Baidoa et extorqué à l'équipage une somme de 300 dollars en tant que droits d'atterrissage concernant trois vols.

D. Centre de la Somalie

24. Le centre de la Somalie, surtout la ville de Merka, est resté interdit aux fonctionnaires des Nations Unies durant la majeure partie de l'an 2000, d'où l'impossibilité d'y suivre de manière permanente l'évolution des droits de l'homme. On sait cependant que la situation générale des droits de l'homme y est tendue, caractérisée par des rivalités voire des combats interclaniques qui se sont soldés par des pertes en vies humaines et des déplacements de population. C'est ainsi qu'au début du mois de juillet 2000, des affrontements entre les sous-clans des Gare et des Jida ont provoqué le déplacement de plus de 1 000 personnes. Vers la fin du même mois, une foule en colère a lynché un jeune du clan minoritaire Bantou, qui travaillait comme préposé à la pompe hydraulique et qui était soupçonné d'avoir volé celle-ci. Le 22 juillet, un différend foncier entre les sous-clans des Reer Maadle et des Maamiye a déclenché des combats dans les alentours de Bulu Burti, qui auraient fait cinq morts et un nombre non déterminé de blessés. À Belet Weyne, des combats ont éclaté le 7 août entre les miliciens Hawadle et Jejele, après qu'un notable de la communauté Hawadle eut été abattu. Trois autres personnes ont été tuées et quatre blessées au cours de ces affrontements.

25. Les attaques contre les travailleurs et les installations des organismes d'aide se sont poursuivies sans relâche. Le 11 avril 2000, les soi-disant miliciens des tribunaux islamiques ont arrêté le docteur Jeylani, fonctionnaire du Bureau national de l'OMS à Merka, parce qu'il avait refusé de donner aux prisonniers incarcérés dans la prison des tribunaux islamiques de Merka des médicaments dont ceux-ci n'avaient manifestement pas besoin. En effet, d'après son évaluation, ces prisonniers avaient seulement besoin de médicaments pour la prévention et le traitement du paludisme, et rien d'autre. Cette décision a suscité la colère des responsables des tribunaux islamiques, qui ont arrêté le fonctionnaire de l'OMS. Toutefois, les notables locaux sont intervenus et ont obtenu sa libération. Le 15 avril, un convoi de vivres de CARE a été attaqué à un point de contrôle qui aurait été mis en place par des miliciens du sous-clan des Biymaal sur la route Brave-Merka. Le 12 mai, un groupe de miliciens ont pris le contrôle de l'hôpital interSOS à Jowhar et ont volé du matériel médical et des médicaments précieux. Il n'y a eu ni victime ni coups de feu durant cet incident. Le 8 juin, un avion de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) a été touché à l'aile par les coups de feu d'un tireur inconnu près de Melled alors qu'il était en phase d'approche pour atterrir sur l'aérodrome de Merka. Le 14 juin, à la suite de cette attaque, l'ONU a reçu du Mouvement de résistance Biyamaal (BIREM) une lettre menaçant de faire subir le même traitement à tout avion international utilisant l'aérodrome de Merka. Ni le comité de notables de Merka ni celui de Melled n'ont fait le nécessaire pour obtenir justice dans cette affaire. Le 15 juin, il a été signalé qu'une grenade avait été lancée dans l'enceinte de l'ONG internationale COSV à Merka. Heureusement, il n'y a pas eu de blessé. Au moment de l'incident, le personnel de COSV préparait la célébration de la Journée de l'enfant africain lorsqu'une foule d'extrémistes religieux sont apparus devant le portail. Le 12 juillet, à Merka, des miliciens Biyamaal ont attaqué l'enceinte de l'ONG internationale Water for Life (WFL), blessant grièvement un des agents de sécurité. Deux agents de sécurité de l'ONU ont été envoyés à Merka le 19 septembre pour y procéder à une évaluation de la sécurité. Après avoir tenu des discussions préliminaires, ils sont allés se coucher dans le foyer de l'OMS. Vers minuit, six à huit hommes armés ont attaqué le foyer et il y a eu pendant 20 minutes un échange de tirs entre eux et les agents de sécurité de l'OMS. Les assaillants n'ont pas réussi à pénétrer dans le foyer. Le lendemain, les deux agents de la sécurité de l'ONU ont été évacués. Le 9 novembre, les anciens locaux de l'UNICEF à Dusa Mareb ont été attaqués par des demandeurs d'emploi en colère. Aucune victime n'a été signalée.

E. Mogadishu

26. La ville reste divisée en fiefs contrôlés par le Gouvernement national de transition et plusieurs dirigeants de faction. Les affrontements entre les factions font souvent des victimes parmi les civils et des dégâts matériels. Les incidents ci-après montrent à quel point la ville est devenue une zone de non-droit. Le 2 avril 2000, des affrontements ont opposé des miliciens dans le port d'El Maan au nord de Mogadishu. Trois personnes ont été tuées et une Toyota Landcruiser a été volée au personnel du port. Dans un autre incident survenu le même jour, des miliciens Agonieh ont fait irruption dans une pharmacie dans le district de Yaqshid et assassiné le propriétaire. Le même jour, une dispute entre des miliciens de Mohamed Qanyare au marché de Bakara a provoqué une fusillade qui a fait trois morts et quatre blessés. De violents affrontements interclaniques entre les Eli et les Reer Matan des sous-clans des Abgaal ont été signalés à Mogadishu le 7 mai; au cours de ces affrontements, 20 personnes auraient été tuées et 30 autres blessées. Deux passants ont été tués et quinze autres blessés par des balles perdues. Le 14 juillet, des affrontements entre des miliciens des sous-clans des Murusade, des Ayr

et des Daud à trois endroits différents dans la ville ont fait 10 morts et peut-être jusqu'à 25 blessés. Le 17 juillet, il a été signalé que durant une période de 48 heures une dizaine de véhicules appartenant à divers clans avaient essuyé des tirs et avaient été mis à sac par des miliciens rivaux des sous-clans des Abgaal, des Habr Gedir et des Murusade. Au cours de la même période, il a été signalé qu'une série d'assassinats avaient été commis et que les corps des victimes auraient été abandonnés sur la voie publique pour que la population les voie. Le 18 octobre, le général Yussuf Talan a été assassiné en pleine rue près du Sahafi Hotel. Cette attaque a été menée par quatre à six hommes armés, qui auraient par la suite été aperçus entrant dans la maison d'Osman Ato, en ville. Le retentissement de cet incident s'explique par le fait que Talan venait, semble-t-il, d'être nommé chef des opérations menées par le Gouvernement national de transition pour démobiliser les miliciens à Mogadishu, qu'il avait été tué dans un quartier où étaient domiciliés aussi bien des parlementaires que le Président et que son assassinat était intervenu alors que des négociations se poursuivaient entre le Gouvernement national de transition et les éléments de l'opposition à Mogadishu. Le 13 novembre, un député de l'Assemblée nationale de transition, Hassan Ahmed Elmi, a été assassiné devant chez lui, dans le quartier de Medina à Mogadishu. Muse Sudi, qui exerçait un contrôle strict sur ce quartier, a nié que les auteurs du meurtre appartenaient à son groupe. Le 17 novembre, un autre député, Mohamed Dualle Haaf, a été victime d'une embuscade, qui serait le fait de miliciens Sa'ad et Ayr non identifiés. Haaf s'en est sorti sain et sauf, mais l'embuscade a fait 7 morts et 10 blessés. Le 15 février 2001, des affrontements ont éclaté entre des miliciens Murusade et Abgaal. Une trentaine de miliciens y ont participé, utilisant deux mitrailleuses montées sur des camionnettes. Les combats ont duré une vingtaine de minutes, faisant cinq blessés, à savoir un milicien et quatre passants.

27. Les travailleurs des organismes d'aide, leurs locaux et autres biens font régulièrement l'objet d'attaques à Mogadishu. C'est ainsi que le 14 avril 2000 les miliciens de Mohamed Qanyare s'en seraient pris à un véhicule de location du PNUD; une personne qui n'appartenait pas à l'organisation et qui se trouvait à bord a été légèrement blessée par le bris de glace. Le 3 mai, un Somalien travaillant pour l'ONG internationale Action internationale contre la faim (AICF) a été tué dans l'exercice de ses fonctions par des hommes armés non identifiés. De même, le 26 juillet, jusqu'à 50 miliciens Sa'ad, appuyés par 5 à 10 "technicals", ont attaqué les locaux de l'AICF dans le sud de Mogadishu. Cette attaque aurait été ordonnée par Osman Ato. Deux fonctionnaires de l'AICF, originaires l'un du Royaume-Uni et l'autre de France, ont été pris en otage et détenus pendant près de deux mois. Ils ont été relâchés après que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) eut intercédé en leur faveur. Le 28 juillet, des bandits ont pris en embuscade un véhicule de transport public à bord duquel se trouvait M. Salad Jumale Osoble, de la FAO, sur la route Bale Dogle-Mogadishu, près de Wanle Weyne. M. Salad et trois autres personnes ont été blessés dans l'échange de tirs. M. Salad, transporté d'urgence à l'hôpital de Mogadishu, avait été blessé à la cuisse, la balle s'étant logée tout contre la hanche. Dans un autre incident, un médecin local travaillant à la Mount Sinai Clinic a été enlevé par des miliciens dans le nord de Mogadishu et détenu pendant 12 heures avant d'être délivré. Le 11 janvier, des hommes armés du clan des Waesle, agissant pour leur propre compte, ont ouvert le feu sur l'hôpital Forlino dans le nord de Mogadishu, où l'organisation Médecins sans frontières-Espagne était sur le point d'installer un centre de traitement du choléra. Ils ont menacé de continuer à perturber le centre jusqu'à ce qu'ils obtiennent un emploi à l'hôpital.

III. LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS

28. Le 19 décembre 2000, le Secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité un rapport détaillé sur la situation en Somalie (S/2000/1211). Le 11 janvier 2001, le Conseil, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2001/1), a notamment accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement national de transition pour favoriser la réconciliation nationale, incité vivement tous les groupes politiques du pays, en particulier ceux qui n'ont pas participé au processus de paix d'Arta, à entamer un dialogue avec le Gouvernement national de transition, condamné les attaques dirigées par des groupes armés contre des civils ainsi que les fournitures illégales d'armes et rappelé à tous les États leur obligation d'appliquer l'embargo sur les armes décrété par le Conseil dans sa résolution 733 (1992) du 23 janvier 1992. Le Secrétaire général ayant fait part de son intention de créer un fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, le Conseil lui a demandé de présenter une proposition relative à une mission de consolidation de la paix dans ce pays. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie travaille actuellement à l'élaboration d'un avant-projet de texte, en consultation avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

29. Le dernier projet du Haut-Commissariat pour la Somalie répond à deux besoins : a) intégrer les droits de l'homme dans les programmes et projets de l'équipe de pays des Nations Unies en travaillant directement sous l'égide du Coordonnateur résident pour les affaires humanitaires; b) fournir au PNUD des avis techniques concernant ses programmes et projets relatifs au droit et à la gouvernance, en général, et au Programme de protection civile pour la Somalie, en particulier. Conformément au descriptif de projet, le Haut-Commissariat fournit un conseiller principal dans le domaine des droits de l'homme, tandis que l'Unité de coordination de l'ONU et le PNUD fournissent au conseiller un appui logistique et des services de secrétariat. Ce descriptif de projet a été signé en décembre 2000 par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Coordonnateur résident pour les affaires humanitaires.
